

# SÉANCE DU 7 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le **sept mai**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente R. Raoul, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2021.

**PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Michel FARGES, Sabrina LACHAUD, Nicolas EYROLLE Guillaume TRÉMOUILLE, Maurice CROS, Damien LAURENSOU, Mathieu ESCARAVAGE, Michaël CHABUT, Antonin FIALIP, Julie NAYRAC BROSSARD, Clément GIRE, Geneviève CHASLES.**

**ABSENT : Pierre RAOUL**, excusé.

**Monsieur Clément GIRE a été élu secrétaire.**

**o-O-o**

M. le Maire présente Mme Catherine Croze, du Bureau Synergie, qui va effectuer la présentation des deux diagnostics énergétiques réalisés sur les bâtiments mairie-école et cantine-garderie. Plusieurs étapes au niveau de l'audit énergétique : état des lieux de l'existant (bâti et installations techniques) avec collecte des factures d'énergie, simulation thermique dynamique (modélisation des bâtiments sur un logiciel de calcul) puis comparaison (différentes actions d'économie d'énergie avec plusieurs scénarios).

Les conclusions présentées sont les suivantes :

- Pour le bâtiment mairie-école : les scénarios 1 à 3 permettent une amélioration conséquente de la thermique du bâtiment ; le gain de deux étiquettes énergétiques permet d'accéder, outre les CEE, à des aides de l'état et du département ; celles-ci peuvent réduire le temps de retour à moins de dix ans ; certains des travaux d'isolation proposés n'ont pas des impacts considérables sur la consommation, souvent parce que l'on est déjà en présence d'isolant (combles et certaines parties du sous-sol) ; ils ne doivent pas être négligés pour autant ; la mise en place d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) permettrait de palier aux défauts de programmation actuels et de contrôler les températures et les abaissements hors périodes d'utilisation ; les interventions à l'intérieur du bâtiment pour mise en place de l'isolation par l'intérieur pourrait être conjuguées au remplacement des luminaires par des plafonniers ou encastrés à LEDS d'un UGR (taux d'éblouissement d'inconfort) adapté aux utilisations scolaires et de bureau ; les chaudières fioul sont amenées à disparaître ; en l'absence de solution commune aux 2 bâtiments, la mise en place d'une PAC (pompe à chaleur) Air/eau pourra être envisagée pour la mairie ; dans le cas d'une intervention sur les deux bâtiments, mairie – école – cantine et garderie, la création d'une chaufferie biomasse avec silo, commune aux deux bâtiments mérite d'être étudiée ; l'installation d'une chaudière biomasse permet d'avoir accès à une énergie renouvelable et de supprimer l'impact lié aux gaz à effet de serre ; elle permet une économie conséquente sur le combustible fioul et la consommation d'électricité pour la garderie ; le site – terrain et accès routier – est favorable à la création d'une chaufferie bois commune aux deux bâtiments ; l'investissement est important du fait de la construction d'un bâtiment dédié ; si une rénovation lourde ou une construction de la garderie-cantine est envisagée, le bâtiment chaufferie & silo pourrait y être intégré, réduisant cet impact.
- Pour le bâtiment garderie-cantine : le bâtiment n'est pas isolé ; ses menuiseries sont anciennes ; cette étude met en évidence l'importance de l'isolation, de la qualité des menuiseries et d'un chauffage performant sur la consommation d'énergie ; la consommation de chauffage serait réduite considérablement ; par contre, l'utilisation du bâtiment étant peu importante, les différentes actions ne se traduisent pas par une économie financière significative ; dans le cadre d'une éventuelle rénovation du bâtiment, ces données sont à prendre en compte ; il faudra raisonner en termes d'économie d'énergie et d'amélioration du confort ; l'installation d'une PAC air/air réversible permettrait également, sans surcoût, à la commune d'avoir une salle rafraîchie à proposer lors des périodes de canicules.

Monsieur le Maire précise que pour pouvoir espérer des attributions de subvention européenne, il faut gagner obligatoirement 1 ou 2 points au niveau des classements énergétiques. Il indique également qu'il souhaite qu'un concours d'esquisse soit réalisé avec 3 ou 4 architectes afin que le Conseil Municipal ait

la possibilité de retenir un projet qui corresponde plus à leurs attentes, leurs souhaits et également leur goût.

**o-O-o**

M. le Maire indique que le projet de compte-rendu du 20 février 2021 a été transmis à chaque conseiller. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 20 février 2021.

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Motion de soutien – Numéro d'appel unique 112.**
- **Admission en non-valeur – Budget du service de l'eau.**
- **Admission en non-valeur – Budget du service de l'assainissement.**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

**o-O-o**

### **N°2021/46**

**Objet : Motion de soutien –  
Numéro d'appel unique 112.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier établi par le Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Corrèze concernant la PPL « Matras » (et plus particulièrement le numéro d'appel unique 112).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ adopte une motion de soutien pour l'adoption rapide et dans son intégralité de la PPL « Matras »,
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

### **N°2021/47**

**Objet : Admission en non-valeur  
- Budget du service de l'eau**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Trésorerie d'Argentat concernant les sommes dues par :

G... au titre de l'année 2016, soit 37,10 €

D... au titre de l'année 2018, soit 434,48 €

R... au titre des années 2015 à 2019, soit 1.098,98 €.

d'un montant total de **1.570,56 €**.

Etant donné que l'état de poursuites extérieures n'a rien donné, M. William FERRER, Trésorier d'Argentat, demande l'admission en non-valeur de ces produits.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- accepte l'**admission en non-valeur de la somme de 1.570,56 €** au niveau du budget du service de l'eau,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

**o-O-o**

### **N°2021/48**

**Objet : Admission en non-valeur  
- Budget du service de l'assainissement**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Trésorerie d'Argentat concernant les sommes dues par :

G... au titre de l'année 2016, soit 31,09 €

D... au titre de l'année 2018, soit 340,83 €

U... au titre des années 2017 à 2018, soit 850,85 €.

d'un montant total de **1.222,77 €**.

Etant donné que l'état de poursuites extérieures n'a rien donné, M. William FERRER, Trésorier d'Argentat, demande l'admission en non-valeur de ces produits.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- accepte l'**admission en non-valeur de la somme de 1.222,77 €** au niveau du budget du service de l'assainissement,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

o-O-o

**Objet : Projets bâtiments mairie-école & cantine-garderie.**

Monsieur le Maire indique que M. Mas, de Corrèze Ingénierie, sera présent lors d'une prochaine réunion. Il rappelle que la note d'enjeux du C.A.U.E. a été transmise à chaque conseiller : plusieurs idées proposées (remonter l'APC au niveau des garages en dessous de la garderie et aménager un espace extérieur avec gradins ?). Ne pas oublier le problème de circulation des enfants entre la garderie, la cantine, l'entrée et la sortie de l'école.

A priori, la prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le vendredi 21 mai à 20 heures (visite des bâtiments mairie-école et cantine-garderie à 19 h.30).

Le règlement de la collecte sera étudié lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

o-O-o

**N°2021/49****Objet : Demandes d'attribution de subvention de fonctionnement 2021.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les demandes d'attribution de subvention 2020 parvenues en mairie, depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- décide d'attribuer les subventions suivantes (article 6574) en complément de celles votées lors du budget primitif 2021 :

Comice cantonal d'Argentat	220,00
USFV ALBUSSAC NEUVILLE	500,00
FAMILLES RURALES ALBUSSAC	180,00

- charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.

o-O-o

**N°2021/50****Objet : Recrutement d'un agent saisonnier.****Le conseil municipal,**

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2° alinéa, considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien du fleurissement et le nettoyage des lieux publics durant la période estivale, sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

**décide**

Le recrutement direct d'un **agent non titulaire saisonnier** pour une période de **11 semaines** allant du **lundi 14 juin 2021 au vendredi 27 août 2021 inclus** ;

Cet agent assurera des fonctions **d'adjoint technique saisonnier** pour une durée hebdomadaire de **16 heures** ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 (indice majoré 332) ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2° alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

o-O-o

**Objet : Questions diverses.**

**Le Conseil Municipal aborde les points suivants :**

- étude qualité de l'air des écoles communales : proposition par les services de la DDT pour une campagne d'étude gratuite. Mais cela semble compromis : il faudrait que les travaux soient terminés (ou du moins, une partie) avant fin octobre 2021.
- discussion sur l'éventuelle acquisition d'une plaque vibrante (présentation de 3 devis). Fabriquer ou acheter une potence pour la charger dans le camion communal.
- présentation d'un nouveau devis Farge Paysage (en comparaison avec celui présenté en séance du 9 avril 2021) pour la clôture à refaire entre le jardin de l'ancien presbytère et le terrain de pétanque/jardin public. Faire chiffrer un portail d'entrée pour le jardin.
- information sur les formations à la gestion forestière durable pour les propriétaires forestiers : le document sera transmis par mail à chaque conseiller.
- rappel : cérémonie commémorative le 8 mai à 11 heures (départ du cortège de la mairie).
- pour information : lecture de pétition reçue en mairie concernant la voirie des villages de Chastrusse et Laumond. Puis lecture du courrier-réponse qui sera adressé à tous les signataires de la pétition.
- participation aux frais de scolarité à l'école d'Argentat (refus pour la très petite section de maternelle) : discussion avec M. le Maire d'Argentat qui se propose de venir expliquer sa position aux conseillers municipaux d'Albussac.
- parcelle d'accès au village d'Aubiat Haut (délibération 2021/44 du 09.04.2021) : rachat par la commune (30 €).
- planning bureau de vote pour les élections des 20 et 27 juin : 2 élections (discussion sur les créneaux préférés). Modification du lieu de vote : salle polyvalente au lieu de la salle du conseil de la mairie. Vaccination des membres du bureau de vote : au moins 1 première injection sera faite avant le 20 juin (date de la 2<sup>ème</sup> injection ?)
- signalement du passage au niveau des Croisades : la buse est cassée des 2 côtés. L'entreprise forestière Parlant doit réparer sinon, une facture de remise en état lui sera transmise par la commune.
- problème de circulation et manœuvre de poids lourds sur la place. De plus, un camion garé tous les soirs sur la place de l'Eglise : lui demander de se garer plus haut le long de la RD 87 (rue des commerces). Problème également du stationnement des camping-cars au niveau de la salle polyvalente lorsque des festivités sont prévues à la salle (proposer aux camping-cars de se garer face au stade de foot).

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

**o-O-o**

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :